

\* \* \*

ORDRE DU JOUR

\* \* \*

*Approbation du procès verbal de la réunion du 25 janvier 2010*

**I. FINANCES**

1. Demande de garantie d'emprunt - SCA Foncière d'Habitat et Humanisme
2. Attribution de subventions 2010 aux établissements scolaires professionnels
3. Décision d'attribution de subventions – Proposition du Conseil d'administration du CCAS
4. Budget principal – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2009
5. Bâtiment communal – avenant à une convention de location - Information
6. Pré Curieux – Compte de résultat – exercice 2009

**II. ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

1. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2010
2. OFFICE DE TOURISME : Compte-rendu de la réunion du comité de direction du 15 février 2010

**III. PERSONNEL COMMUNAL**

1. Tableau des effectifs : mise à jour
2. Comité technique paritaire : compte rendu de la réunion du 4 décembre 2009
3. Prestations d'action sociale : taux au 1<sup>er</sup> janvier 2010

**IV. MARCHES PUBLICS**

1. Marchés à procédure adaptée : compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au maire :
  - Nettoyage et peinture de structures mixtes en front de lac – Lots 1 à 4
  - Prestation de service pour la surveillance bactériologique des eaux de baignade

2. **Exploitation des installations thermiques : avenant n°2 pour intégration de G.T.B.**
3. **Centre nautique : restructuration de la partie sud tranche 1 : restauration rapide : Avenants aux marchés de travaux**

#### **V. URBANISME - FONCIER**

1. **Compte rendu de la réunion de la commission d'urbanisme du 4 février 2010**
2. **Acquisition terrain sis « Boucle de Gavot » - parcelle cadastrée section AP numéro 182**
4. **Acquisition terrain sis « Boucle de Gavot » - parcelle cadastrée section AP numéro 183**

#### **VI. AFFAIRES CULTURELLES**

1. **Exposition « Jean Cocteau, sur les pas d'un magicien » : vente de produits dérivés**
2. **Exposition des œuvres de la Fondation Sandretto Re Rebaudengo sur la thématique de l'eau du 12 juin au 19 septembre 2010 :**
  - **Partenariat entre la ville et la Fondation**
  - **Organisation de l'exposition : comité scientifique – coordination et mise en réseau des projets d'art contemporain**
3. **Exposition « le bestiaire imaginaire » du 9 octobre 2010 au 16 janvier 2011 : présentation de l'exposition et commissariat de l'exposition**
4. **Catalogues des expositions : mise en dépôt vente des catalogues des expositions du Palais Lumière à la Fondation Pierre Gianadda**

#### **VII. SCOLAIRE, SPORT ET JEUNESSE**

1. **Comité départemental Handisport 74 : attribution d'une subvention**
2. **Opération cinéma scolaire 2009 : attribution d'une subvention à la MJC**
3. **Contrat enfance et jeunesse : programme d'activités pour le printemps 2010**

#### **VIII. COMITE DES JUMELAGES**

1. **Compte-rendu de la réunion du comité des jumelages du 8 février 2010**
2. **Attributions de subventions aux associations**
3. **Fixation des participations**

## **IX. AFFAIRES DIVERSES**

- 1. Syndicat mixte des gens du voyage – Adhésion de la commune de Lully**
- 2. Kiosque n°3 sur le quai promenade : remboursement de travaux**
- 3. Piscine : agrément concernant la tarification des leçons de natation pour la saison 2010, proposée par les MNS du centre nautique**
- 4. Piscine : modification du règlement intérieur**
- 5. Coopération décentralisée : signature d'une convention**

\* \* \*

### **COMMUNICATIONS :**

#### **1. Carnaval**

M. le maire tient tout d'abord à apporter son soutien aux deux policiers qui ont été blessés alors qu'ils participaient à la sécurisation du carnaval. Il regrette ces violences gratuites, qui fort heureusement, n'ont pas entaché le succès du 20<sup>ème</sup> carnaval dont il tient à féliciter M. Alain PORTIER, président des Lez'Arts de la Fête.

#### **2. Décès du commandant BERNARD**

M. le maire tient à rendre hommage à Monsieur Bernard EPELBEIM, plus connu à Evian sous le nom de commandant Bernard, qui a signé la reddition des allemands le 15 août 1944.

M. le maire donne lecture d'un courrier que lui a adressé son fils, Alain EPELBEIM.

« Monsieur le maire et cher Monsieur,

C'est avec une grande émotion que j'ai reçu cette très belle composition florale que vous et votre conseil municipal m'avez fait parvenir à la suite du décès de mon père, dit le Commandant Bernard.

Bien qu'après guerre, il soit reparti vivre à Paris, son cœur est toujours resté attaché à Evian en raison des liens étroits qu'il avait noués avec ses camarades de combat.

Il est vrai que la beauté du site ne pouvait qu'y contribuer également.

Je profite aussi de cette occasion pour vous remercier une nouvelle fois ainsi que votre conseil municipal pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé le 15 août dernier pour l'inauguration de la plaque commémorative au nom de mon père et de ses camarades de combat.

J'ai été très sensible à cet hommage qui laisse une marque de ce passé douloureux et glorieux commun à nous tous.

Croyez, Monsieur le maire et cher Monsieur, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Alain EPELBEIM »

M. le maire demande une minute de silence (les élus se lèvent et observent une minute de silence).

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2010**

**Le procès verbal de la séance du 25 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR**

M. le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, en affaires diverses, la signature d'une convention de partenariat entre le Département de la Haute-Savoie et la ville d'Evian, dans le cadre de la collaboration avec la ville d'Irkoutsk en Russie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **THERMOGRAPHIE AERIENNE : présentation par M. Pascal RIDOUX, chef du département télédétection au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais.**

M. RIDOUX présente le projet de thermographie aérienne entre les villes d'Evian, Publier et Thonon, en faisant ressortir l'intérêt et les limites de cette démarche. Les prises de vue n'ont pu avoir lieu à ce jour pour des raisons liées aux autorisations administratives de survol du territoire. Elles doivent être impérativement réalisées avant le 30 mars 2010, pour des raisons climatiques.

M. le maire remercie M. Pascal RIDOUX.

## **I. FINANCES**

**Rapporteur : M. Jean BERTHIER**

### **1. Demande de garantie d'emprunt - SCA Foncière d'Habitat et Humanisme**

Pour financer l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements, la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme a décidé de contracter le prêt nécessaire à cette réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et consignations un prêt d'un montant de 140 000,00 €uros.

La SCA Foncière d'Habitat et Humanisme sollicite la garantie de la ville d'Evian les baux à hauteur de 100 %.

La municipalité réunie le 14 août 2009 a donnée son avis favorable.

Les principales caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	140 000,00 €
Durée	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,35 %
Indice de référence	Livret A
Valeur de l'indice de référence	1,75 %
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	310,00 €

**Délibération :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Vu la demande formulée par la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme tendant à obtenir la garantie, à hauteur de 100 %, de la Commune d'Evian pour un emprunt à contracter par cet organisme d'un montant maximum de 140 000,00 €uros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements, située avenue de Grande Rive à Evian les bains.**

**Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier**

**Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales**

**Vu l'article 2298 du Code Civil**

### **DELIBERE**

**Article 1 : La Commune d'Evian les Bains accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 140 000,00 €uros que la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.**

**Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements, située avenue de Grande Rive à Evian les Bains.**

**Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :**

**Durée totale du prêt : 35 ans**

**Echéances : annuelles**

**Différé d'amortissement : Aucun**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %**

**Révisabilité des taux d'intérêt en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.**

***Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en***

**vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.**

**Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

**Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.**

**Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.**

## **2. Attribution de subventions 2010 aux établissements scolaires professionnels**

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 01 décembre 2008, il a été décidé de verser pour 2010 une subvention de 50,00 € par élève domicilié sur la commune d'Evian les Bains scolarisé dans un établissement professionnel.

Ainsi, et compte tenu des différentes demandes, il vous est proposé d'attribuer :

- 100 € à la MAISON FAMILIALE RURALE CHAMP MOLLIAS  
2 élèves sont inscrits pour l'année 2009-2010 domiciliés sur la commune d'Evian
- 50 € à la MAISON FAMILIALE RURALE DE BONNE  
1 élève est inscrit pour l'année 2009-2010 domicilié sur la commune d'Evian
- 50 € à la MAISON FAMILIALE RURALE DE LA SEMINE  
1 élève est inscrit pour l'année 2009-2010 domicilié sur la commune d'Evian
- 50 € à la MAISON FAMILIALE RURALE LE BELVEDERE A SALLANCHES  
1 élève est inscrite pour l'année 2009-2010 domiciliée sur la commune d'Evian

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à leur versement par imputation à l'article 6574 sur lequel un crédit suffisant a été ouvert au budget primitif 2010.

***Délibération :***

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ATTRIBUE les subventions suivantes :**

- 100 € à la MAISON FAMILIALE RURALE CHAMP MOLLIAS  
2 élèves sont inscrits pour l'année 2009-2010 domiciliés sur la commune d'Evian

- 50 € à la MAISON FAMILIALE RURALE DE BONNE  
1 élève est inscrit pour l'année 2009-2010 domicilié sur la commune d'Evian
- 50 € à la MAISON FAMILIALE RURALE DE LA SEMINE  
1 élève est inscrit pour l'année 2009-2010 domicilié sur la commune d'Evian
- 50 € à la MAISON FAMILIALE RURALE LE BELVEDERE A SALLANCHES  
1 élève est inscrite pour l'année 2009-2010 domiciliée sur la commune d'Evian

**AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à leur versement par imputation à l'article 6574 sur lequel un crédit suffisant est ouvert au budget municipal 2010.**

**3. Décision d'attribution de subventions – Proposition du Conseil d'administration du CCAS**

Après avoir étudié les demandes le 1<sup>er</sup> février 2010, le Conseil d'administration du CCAS propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes pour 2010 :

SAINT VINCENT DE PAUL EVIAN	8 000,00 €
HOPITAUX DU LEMAN - EQUIPE MOBILE PSYCHOSOCIALE	2 000,00 €
ANPAA 74 (ASS NATIONALE PREVENTION ALCOOLOGIE ADDICTOLOGIE)	1 500,00 €
AFTC 74 (TRAUMATISES CRANIENS)	1 200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 200,00 €
BIBLIOTHEQUE ARC EN CIEL	630,00 €
PRESENCES CHABLAIS JALMALV	800,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 500,00 €
ACCF FORMATION (CHIENS GUIDES D'AVEUGLES)	100,00 €
ADMR CHABLAIS EST (SOINS)	250,00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>17 180,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer ces subventions, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à leur versement par imputation à l'article 6574 sur lequel un crédit suffisant est ouvert dans le budget 2010.

***Délibération :***

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, M. CARON ne prenant pas part au vote**

**Sur proposition du conseil d'administration du CCAS réuni le 1<sup>er</sup> février 2010,**

**ATTRIBUE les subventions suivantes :**

SAINT VINCENT DE PAUL EVIAN	8 000,00 €
HOPITAUX DU LEMAN - EQUIPE MOBILE PSYCHOSOCIALE	2 000,00 €

<b>ANPAA 74 (ASS NATIONALE PREVENTION ALCOOLOGIE ADDICTOLOGIE)</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>AFTC 74 (TRAUMATISES CRANIENS)</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>BIBLIOTHEQUE ARC EN CIEL</b>	<b>630,00 €</b>
<b>PRESENCES CHABLAIS JALMALV</b>	<b>800,00 €</b>
<b>SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>ACCF FORMATION (CHIENS GUIDES D'AVEUGLES)</b>	<b>100,00 €</b>
<b>ADMR CHABLAIS EST (SOINS)</b>	<b>250,00 €</b>
	<b>-----</b>
	<b>TOTAL 17 180,00 €</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à leur versement par imputation à l'article 6574 sur lequel un crédit suffisant est ouvert dans le budget municipal 2010.**

**4. Budget principal – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2009**

La loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité et que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2009 du budget principal est donc soumis au conseil municipal.

***Délibération :***

**La loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité et que ce bilan sera annexé au compte administratif.**

**Le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2009 du budget principal est donc soumis au conseil municipal.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2009 du budget principal.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**74.4.13.119      COMMUNE d'EVIAN-LES-BAINS**

**HAUTE-SAVOIE**

**BUDGET PRINCIPAL**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE d'EVIAN-LES-BAINS**

**COMMUNE DE DEUXIEME CATEGORIE**

**dont la population est comprise  
entre 3.500 et 10.000 habitants**

**M14**

## 74.4.13.119 COMMUNE d'EVIAN-LES-BAINS

### BUDGET PRINCIPAL

**BILAN des ACQUISITIONS et CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2009**  
en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics

#### I – 1 - ACQUISITIONS

ADRESSE SITUATION CADASTRALE	DATE DE L'ACQUISITION	SUPERFICIE	MONTANT	CEDANT	OBSERVATIONS NATURE DU BIEN
IMPASSE DU CLOU AP 487	15-16/12/2008	70 m <sup>2</sup>	70.00 €	M. et Mme Bruno HUVE	Aménagement impasse du Clou Evian Acte étude Me Bernard FUMEX, notaire à Evian
			584.20€		Frais notariés
IMPASSE DU CLOU AP 478	19-23/01/2009	7 m <sup>2</sup>	490.00 €	M. et Mme Didier RODDE	Aménagement impasse du Clou Evian Acte étude Me Bernard FUMEX, notaire à Evian
			272.41 €		Frais main levée partielle
			823.97€		Frais notariés
ROUTE DES CEDRES AD 336	23/12/2008	177 m <sup>2</sup>	0 €	Indivision MORTEGOUTTE/MAIRE	Aménagement route des Cèdres (partie Nord) Acte SCP Olivier BAUD et Bernadette NEUVECELLE, notaires associés à Evian
			€		Frais notariés
AVENUE ANNA DE NOAILLES AC n <sup>os</sup> 337 et 340	24/10/2008	6 m <sup>2</sup>	749.78 €	SCIC HABITAT RHONE ALPES SA D'HLM	Aménagement avenue Anna de Noailles Acte Me FUMEX, notaire à Evian- Frais notariés
LIEUDIT LA SERRAZ NORD AS 178 - AT 137-189-346- 648-777	01/12/2008	6 679 m <sup>2</sup>	9 067.08 €	CONSORTS DAIGREMONT	Réserves foncières Frais notariés acte étude Me FUMEX, notaire à Evian, Y compris les frais de négociation d'un montant de 6 400 € TTC

ADRESSE SITUATION CADASTRALE	DATE DE L'ACQUISITION	SUPERFICIE	MONTANT	CEDANT	OBSERVATIONS NATURE DU BIEN
AVENUE DES SOURCES 22 AK 223 de 1 474 m <sup>2</sup> – lots en volumes n°s 1 (bureaux avec chaufferie, parking extérieur) et 2 (local d'appoint adjacent et à rattacher au tunnel du funiculaire) AK 222 de 174 m <sup>2</sup> - lot en volume n° 1 (partie Ouest du parking extérieur aval et le surfonds correspondant, l'ensemble en élévation du tunnel du funiculaire) AK 267 de 255 m <sup>2</sup> - lot en volume n° 1 (à usage de parking extérieur) AK 266 de 14 m <sup>2</sup> à usage de chemin piétonnier	03/12/2009	1 917 m <sup>2</sup>	740 000.00 €	SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES D'EVIAN	Destination projetée d'école communale Acte Me FUMEX, notaire à Evian

**74.4.13.119 COMMUNE d'EVIAN-LES-BAINS**

**BUDGET PRINCIPAL**

**BILAN des ACQUISITIONS et CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2009  
en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et  
délégations de services publics**

**II - CESSIONS**

DESIGNATION DU BIEN (terrain, immeubles, droits réels)	LOCALISATION	REF. CADASTRALES	SUPERFICIE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	OBSERVATIONS - DATE ACTE - CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
TERRAIN	Place Charles de Gaulle Evian	AH n° 382	18 m <sup>2</sup>	Tiré du domaine public communal (Cf. délibérations n°s 03/2007 - 195/2007 - 232/2005)	SCI CHRISTEINE Evian	Acte du 23 janvier 2009 SCP BAUD et NEUVECELLE, notaires associés à Evian	9 000.00 €
TERRAIN	Avenue de Grande Rive Evian	AM 484	54 m <sup>2</sup>	Tiré de la parcelle AM 124p	Monsieur Franck BURNAT et Mademoiselle Cécile MARIE dit ASSE	Acte des 19 et 23 février 2009 Maître Bernard FUMEX, notaire à Evian,	10 800.00 €
TERRAINS	Lieudit « les Verdannes » route du Monastère Evian	AP n°s 419 420 432 435 438 41	17 042 m <sup>2</sup>	Acte du 28 octobre 1996 étude Me FUMEX, notaire à Evian Ex-propriété SCI de la Résidence du Golf	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE	Construction du collège les Rives du Léman et des logements de fonction	GRATUIT

Marc FRANCINA,  
Maire d'Evian,  
Député de la Haute-Savoie,

## **5. Bâtiment communal – avenant à une convention de location - Information**

**Considérant l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant la délibération du conseil municipal n° 77/2008 du 7 avril 2008, par laquelle le conseil municipal charge par délégation le maire, et pendant la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,**

**Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'est mis en louage le local suivant :**

### **Appartement sis 32 avenue de Gavot Evian**

**Par convention en date du 7 décembre 2009, la ville d'Evian a mis à la disposition de l'association " le Théâtre de la Toupine " un appartement communal sis 32 avenue de Gavot à Evian en vue d'y loger les intervenants du spectacle " le Fabuleux Village ou la Légende des Flottins ".**

**Compte tenu que les travaux de réfection des locaux de cette association situés dans l'ancien collège " les Rives du Léman " à Publier ne sont pas achevés, Monsieur MABUT a sollicité la ville pour la reconduction jusqu'au 31 janvier 2010 de son contrat.**

**Sur avis favorable de Monsieur le maire, le présent avenant a donc été conclu.**

### **Article 1 - Objet**

**Le présent avenant a pour but de proroger la durée de la convention de location au trente et un janvier deux mil dix.**

### **Article 2 - Clauses et conditions**

**Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions de la convention en date du 7 décembre 2009.**

## **6. Pré Curieux – Compte de résultat – exercice 2009**

Par convention établie le 10 décembre 2009, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a confié à la commune d'Evian la gestion de l'ensemble du domaine du Pré Curieux situé sur le territoire des communes de Publier et d'Evian-les-Bains.

Conformément aux dispositions de l'article 1.5 " obligations et responsabilités du gestionnaire ", la commune :

- assure la gestion des parties bâties et non bâties du site du Pré Curieux ", ...
- perçoit les redevances et les recettes ordinaires de gestion,
- s'engage à maintenir en bon état de conservation les terrains et les ouvrages et à en assurer la surveillance,
- met en œuvre le plan d'actions pluriannuel et fait respecter les prescriptions légales et réglementaires applicables sur les terrains dont elle assure la gestion,
- présente un rapport annuel d'activité ...

Le compte de résultat tel qu'établi ci-après dans les grandes lignes budgétaires, est présenté pour approbation au conseil municipal. Le déficit cumulé, toutes sections confondues, s'élève à la somme de :

- 186 090.60 € pour l'année 2009,
- 222 299.29 € pour l'année 2008,
- 408 389.89 € pour ces deux exercices.

***Délibération :***

**Par convention établie le 10 décembre 2009, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a confié à la commune d'Evian la gestion de l'ensemble du domaine du Pré Curieux situé sur le territoire des communes de Publier et d'Evian-les-Bains.**

**Conformément aux dispositions de l'article 1.5 " obligations et responsabilités du gestionnaire ", la commune :**

- assure la gestion des parties bâties et non bâties du site du Pré Curieux ",
- perçoit les redevances et les recettes ordinaires de gestion,
- s'engage à maintenir en bon état de conservation les terrains et les ouvrages et à en assurer la surveillance,
- met en œuvre le plan d'actions pluriannuel et fait respecter les prescriptions légales et réglementaires applicables sur les terrains dont elle assure la gestion,
- présente un rapport annuel d'activité

**Entendu l'exposé du maire,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Approuve le compte de résultat de l'année 2008 tel qu'annexé à la présente délibération et présentant un déficit, toutes sections confondues, de 186 090.60 €**

PRE CURIEUX  
COMPTE DE RESULTAT - ANNEE 2009

**ANNEE 2009 - 8<sup>ème</sup> année d'exploitation**

**Section Fonctionnement**

---

Dépenses		218 540,10 €
Recettes	32 449,50 €	
<b>Déficit section de fonctionnement</b>		<b>186 090,60 €</b>

**Section Investissement**

---

Dépenses		0,00 €
Recettes	0,00 €	
<b>Résultat section investissement</b>		<b>0,00 €</b>

**Déficit toutes sections confondues année 2009** **186 090,60 €**

---

**ANNEE 2009**

**SECTION  
FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>
RECAPITULATIF	MONTANT
TRANSPORT	120 161,09 €
FRAIS DE PERSONNEL	71 207,95 €
TELEPHONE	381,07 €
EAU	1 289,59 €
EDF	1 124,16 €
GDF	3 719,57 €
ASSURANCES	387,00 €
SERVICE DES PARCS JARDINS ET DU CADRE DE VIE	3 873,31 €
SERVICE BATIMENT	976,91 €
OFFICE DE TOURISME	15 419,45 €
TOTAL	218 540,10 €

	<b>RECETTES</b>
RECAPITULATIF	MONTANT
PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNE DE PUBLIER	8 000,00 €
ENTREES	24 449,50 €
TOTAL RECETTES	32 449,50 €

<b>DEFICIT SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>186 090,60 €</b>
---	---------------------

**SECTION  
INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>
RECAPITULATIF	MONTANT
	0,00 €
TOTAL	0,00 €

	<b>RECETTES</b>
RECAPITULATIF	MONTANT
	0,00 €
TOTAL	0,00 €

<b>RESULTAT SECTION</b>	<b>0,00 €</b>
-------------------------	---------------

**INVESTISSEMENT**



## II. ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Mme Anne-Marie BERGER

1. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2010

Rapporteur : Mme Evelyne TEDETTI

2. OFFICE DE TOURISME : compte-rendu de la réunion du comité de direction du 15 février 2010

## III. PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. le Maire

1. Tableau des effectifs : mise à jour

Le tableau des effectifs du personnel doit être mis à jour pour tenir compte de l'évolution habituelle des emplois :

### filière administrative

. transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste de rédacteur.

### filière technique

. transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces modifications à apporter au tableau des effectifs.

***Délibération :***

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, par 23 voix pour et 6 abstentions**

**Pour tenir compte de l'évolution habituelle des emplois,**

**DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel, comme suit :**

### **filière administrative**

**. transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste de rédacteur.**

### **filière technique**

**. transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'agent de maîtrise.**

## **2. Comité technique paritaire : compte rendu de la réunion du 4 décembre 2009**

## **3. Prestations d'action sociale : taux au 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Depuis le 1er avril 1980, les assemblées locales peuvent accorder aux agents de leur collectivité les prestations ou avantages sociaux consentis par l'Etat à ses agents, soit en l'absence, soit en complément des prestations sociales légales instituées localement par les Caisses d'Allocations Familiales.

Ces aides concernent les séjours en colonies et centres de loisirs, en centres aérés, centres familiaux, les séjours linguistiques, les séjours en classe de mer, neige et découverte.

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces aides, et d'appliquer les taux fixés par la circulaire ministérielle FP/B9 n° 10-BCFF 1003475C du 3 février 2010.

A titre indicatif, le montant global de ces aides pour l'année 2009, tous budgets confondus, s'est élevé à 1576 €.

***Délibération :***

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE de faire bénéficier le personnel communal (agents dotés d'un indice brut inférieur à 579) des tarifs institués par la circulaire ministérielle FP/B9 n° 10-BCFF1003475C du 3 février 2010 :**

**- une subvention journalière pour les séjours d'enfants en centres de vacances avec hébergement (agréés MJS) pour une durée limitée de 45 jours par an :**

- 6.82 € pour les enfants de moins de 13 ans,**
- 10.34 € pour les enfants âgés de 13 à 18 ans.**

**- une subvention pour les séjours d'enfants âgés de plus de 4 ans et de moins de 18 ans dans les centres de loisirs sans hébergement (agréés MJS) :**

- 4.93 € journée complète**
- 2.48 € demi-journée**

**- une subvention journalière pour les séjours d'enfants âgés de moins de 18 ans (maisons familiales et villages familiaux de vacances) et séjours en établissement des gîtes de France, dans la limite de 45 jours par an :**

- 7.19 € en pension complète**
- 6.82 € autres formules.**

**- une subvention journalière pour les séjours linguistiques, dans la limite de 21 jours par an :**

- 6.82 € pour les enfants de moins de 13 ans,**
- 10.34 € pour les enfants de 13 à 18 ans.**

- une subvention pour les enfants séjournant en classe de neige, mer ou nature, classe de découverte agréées ou placées sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale :

- 70.78 € forfait pour 21 jours consécutifs ou plus,
- 3.36 € par jour pour des séjours d'une durée inférieure à 21 jours.

Pour les enfants handicapés :

- une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans :

- 148.85 €/mois

- une allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans :

- 116.76 €/mois

- une subvention pour séjours en centres de vacances spécialisés :

- 19.48 €/jour.

### III. MARCHES PUBLICS

Rapporteur : M. le Maire

1. **Marchés à procédure adaptée : compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au maire :**

- **Nettoyage et peinture de structures mixtes en front de lac – Lots 1 à 4**
- **Prestation de service pour la surveillance bactériologique des eaux de baignade**

Vu les articles L.2122-22 4°, L. 2122-23, et L.2131-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 du Code des Marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,

Vu la délibération n°77/2008 en date du 7 avril 2008 portant délégation du conseil au maire,

En application de cette délégation, ont été prises les décisions suivantes :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.	DATE de notification
<b>NETTOYAGE ET PEINTURE DE STRUCTURES MIXTES EN FRONT DE LAC</b>			
Lot n° 01 : 3 Kiosques de restauration	SAS Michel CASSET	11 098,28 €	08/02/2010
Lot n° 02 : Nettoyage des toiles des kiosques	SARL ALTIUS	4 461,60 €	08/02/2010
Lot n° 03 : Atelier du port et WC Square H Buet	SAS Michel CASSET	2 846,99 €	08/02/2010
Lot n° 04 : Bâtiment du Sauvetage	SAS Michel CASSET	19 435,36 €	08/02/2010

<b>PRESTATION DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE BACTERIOLOGIQUE DES EAUX DE BAINADE</b>	SAUR S.A.S.	99 885,00 € pour 58 mois	19/02/2010
---	-------------	-----------------------------	------------

Les avis d'information seront annexés au registre des délibérations.

**INFORMATION :**

**MARCHES à PROCEDURE ADAPTÉE (M.A.P.A.) :**  
**Nettoyage et peinture de structures mixtes en front de lac**

**En vertu**

- .. des articles L.2122-22 4°, L. 2122-23, et L.2131-2 4° du Code général des Collectivités Territoriales,
- .. de l'article 28 du Code des Marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,
- .. de la délibération n° 77/2008 en date du 7 avril 2008 portant délégation du conseil au maire,

**Considérant :**

- qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé au Dauphiné Libéré le 5 janvier 2010 et mis en ligne sur MAPA on Line le 7 janvier 2010,
- que 2 sociétés ont déposé une offre pour l'ensemble des lots,
- qu'au vu des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de la consultation, les propositions les plus avantageuses économiquement ont été retenues.

**M. Marc Francina, Maire d'Evian-les-Bains, a notifié le 8 février 2010, les marchés de travaux ci-après :**

<b>Lot</b>	<b>N° marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant HT €</b>
<b>01 - 3 kiosques de restauration</b>	10-005	SAS Michel CASSET 51, rue de la Dent d'Oche 74500 AMPHION	11 098,28 €
<b>02 - Nettoyage des toiles des Kiosques</b>	10-006	SARL ALTIUS 359, rue de l'artisanat 74330 POISY	4 461,60 €
<b>03 - Atelier du port et WC square H Buet</b>	10-007	SAS Michel CASSET 51, rue de la Dent d'Oche 74500 AMPHION	2 846,99 €
<b>04 - Bâtiment du sauvetage</b>	10-008	SAS Michel CASSET 51, rue de la Dent d'Oche 74500 AMPHION	19 435,36 €
<b>Total de l'opération :</b>			<b>37 842,23 €</b>

**INFORMATION :**

**MARCHES à PROCEDURE ADAPTÉE (M.A.P.A.) :**

**Prestation de service pour la surveillance bactériologique des eaux de baignade**

**En vertu**

- .. des articles L.2122-22 4°, L. 2122-23, et L.2131-2 4° du Code général des Collectivités Territoriales,
- .. de l'article 28 du Code des Marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,
- .. de la délibération n° 77/2008 en date du 7 avril 2008 portant délégation du conseil au maire,

**Considérant :**

- qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé au BOAMP le 15 décembre 2010 pour la surveillance bactériologique des eaux de baignade de mars 2010 à décembre 2014,
- que 2 sociétés ont déposé une offre,
- qu'au vu des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de la consultation, les propositions les plus avantageuses économiquement ont été retenues.

**M. Marc Francina, Maire d'Evian-les-Bains, a notifié le 19 février 2010, le marché ci-après :**

**Type de marché : Services**

**N° du marché : 10-009**

**Attributaire : SAUR S.A.S.  
284, rue de l'Eygala  
B.P. 31  
Centr'alp  
38341 VOREPPE Cedex**

**Montant H.T. du marché : 99 885,00 € pour 58 mois**

**2. Exploitation des installations thermiques : avenant n°2 pour intégration de G.T.B.**

Cet avenant a, pour objet, la prise en charge de l'exploitation et la maintenance des G.T.C. de l'école maternelle de la Détanche, de la Crèche Litorella et de la Halte Garderie installées fin 2009 générant un forfait annuel H.T. pour les 3 sites, de 413,19 €, soit 206,60 € du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010 (*augmentation totale de +0,47 % par rapport au montant initial*).

Le montant du marché conclu le 11 juin 2006 avec l'entreprise GDF SUEZ Energie Services (anciennement **ELYO SUEZ**)\* sise 143 rue Chantabord - 73094 CHAMBERY CEDEX 9, sera modifié comme suit :

type	période	Montants	
		H.T.	TTC
marché initial	1 <sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2010	132 750,44	158 769,53
avenant n° 1	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2010	<u>414,36</u>	<u>495,57</u>
	S/total	<b>133 164,80</b>	<b>159 265,10</b>
avenant n° 3	1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010	206,60	247,09
	<b>Total H.T. en euros</b>	<b>133 371,40</b>	<b>159 512,19</b>

NB : l'avenant n° 2 concernait le remplacement de l'indice de révision de prix ICHTTS1 qui a été supprimé et remplacé par le ICHT-IME.

Vu ce qui précède, il est demandé au conseil municipal, d'autoriser le maire à signer l'avenant correspondant portant le montant du marché à 133 371,40 €, soit 159 512,19 € TTC.

#### **Délibération :**

**Vu le marché n° 08010 conclu le 11 juin 2006 avec la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, COFELY (fusion GDF Suez et Elyo Suez / Cofathec) pour l'exploitation des installations thermiques du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2010 pour un montant total T.T.C. de 158 769,53 €**

**Vu l'avenant n° 1 prenant en charge la G.T.C. de l'Hôtel de Ville et de l'école primaire de la Détanche pour un montant de 414,36 € du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2010,**

**considérant la nécessité de prendre en charge les prestations de conduite, maintenance et dépannages des G.T.C. de l'école maternelle de la Détanche, de la Crèche Littorella et de la Halte Garderie installées fin 2009 générant un forfait annuel H.T. pour les 3 sites, de 413,19 €, soit 206,60 € du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant portant le montant H.T. du marché de 133 164,80 € à 133 371,40 € (159 512,19 € T.T.C.).**

**La dépense correspondante sera prélevée sur le compte 011 61560 020 10012 du budget en cours.**

**3. Centre nautique : restructuration de la partie sud tranche 1 : restauration rapide : Avenants aux marchés de travaux**

*Délibération :*

**Les travaux de restructuration de la partie sud du centre nautique ont démarré le 15 septembre 2009. Après quelques mois d'exécution, des adaptations par rapport au projet initial se sont avérées nécessaires et sont récapitulées ci-dessous.**

N° des lots	Avenant			Total H.T.
	Objet	Montant H.T.		
		+ value	- value	
01	Adaptation du métré des réseaux extérieurs par rapport au projet .....		19 563,99	-7 538,99
	Complément de branchement pour l'exploitant (devis 10-02-11-2401 du 03/02/10) .....	875,00		
	Démolition du radier du bassin et abattage d'un arbre (devis 09-09-39-2401 du 23/09/09).....	9 500,00		
	Mise en place d'un siphon + Tampons (devis 10-02-12-2401 du 03/02/10) .....	1 650,00		
	<b>Total lot 01 : Terras. / Gros Œuvre / VRD.....</b>	<b>12 025,00</b>	<b>19 563,99</b>	
02	Modification de la couverture provisoire du monte-charge (devis 0910350 du 01/10/09) .....		1 088,33	- 2 456,65
	Modification de couvertines en périphérie		1 368,32	
	<b>Total lot 02 : Etanchéité .....</b>		<b>2 456,65</b>	
03	Peinture du volet roulant à la demande du maître d'œuvre (devis D91244 du 21/12/09) .....	775,00		775,00
	<b>Total lot 03 : Menuis. int &amp; ext métal.....</b>	<b>775,00</b>		
05	Modification de siphon de sol et fourniture de carreaux de grès (devis 2010-02-3842 du 08/02/10) .....	175,00		175,00
	<b>Total lot 05 : Carrelage .....</b>	<b>175,00</b>		
07	Un point d'eau et une distribution gaz complémentaires demandés par l'exploitant désigné le 21/12/2009 pour rendre les locaux le plus polyvalent possible (devis10/003 du 12/01/10) .....	3 835,00		3 835,00
	<b>Total lot 07 : Chauffage/VMC/Plomb sanit ....</b>	<b>3 835,00</b>		
08	Ajout de prises de courant et alimentation supplémentaires demandés par l'exploitant désigné le 21/12/2009 pour rendre les locaux le plus polyvalent possible	4 802,16		4 802,16
	<b>Total lot 08 : Electricité .....</b>	<b>4 802,16</b>		
<b>TOTAL DES PLUS ET MOINS VALUES.....</b>				<b>- 408,48</b>

**De ce fait, les montants des marchés correspondants sont modifiés comme suit :**

lots	entreprises	Montants H.T.		
		marché initial	Avenant	Total
01- Terras./Gros œuvre/VRD	GILETTO	189 179,31	- 7 538,99	181 640,32
02 - Etanchéité	FAVARIO	26 230,08	- 2 456,65	23 773,43
03- Menuiseries int & ext métal.	SINFAL	22 617,00	775,00	23 392,00
05- carrelage	BOUJON	19 795,00	175,00	19 970,00
07 - Chauffage/VMC/Plomberie sanitaire	Grpt VENTIMECA/AQUATAIR	29 338,43	3 835,00	33 173,43
08- Electricité	FORCLUM	15 395,83	4 802,16	20 197,99
<b>Total H.T. avenants en cours .....</b>			<b>- 408,48</b>	

**Vu ce qui précède,**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**ACCEPTE les modifications présentées ci-dessus,**

**AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants.**

**Les dépenses seront prélevées sur le budget des locaux commerciaux de l'année en cours.**

## **V. URBANISME - FONCIER**

**Rapporteur : M. Jean BERTHIER**

- 1. Compte rendu de la réunion de la commission d'urbanisme du 4 février 2010**
- 2. Acquisition terrain sis « Boucle de Gavot » - parcelle cadastrée section AP numéro 182**

Dans le cadre de l'aménagement de la voie communale dénommée « route de Gavot », l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section AP numéro 182, propriété de Monsieur PUECH Bernard, pour une superficie d'environ 6 m<sup>2</sup> s'avère nécessaire.

Cette acquisition, en effet, permettra la réalisation d'un trottoir côté Sud de la voie susnommée.

Comme convenu avec Monsieur PUECH Bernard, cette acquisition se fera aux conditions suivantes : Prix de 70 €uros le m<sup>2</sup> pour une surface d'environ 6 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition selon les modalités ci-dessus définies.

***Délibération :***

**Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la voie communale dénommée « route de Gavot », l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section AP numéro 182, propriété de Monsieur PUECH Bernard pour une superficie d'environ 6 m<sup>2</sup>, s'avère nécessaire.**

**Considérant, en effet, que cette acquisition permettra la réalisation d'un trottoir côté Sud de la voie susnommée.**



**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE d'acquérir une fraction du terrain cadastré section AP numéro 182 une superficie de 6 m<sup>2</sup> environ, au prix de 70 €uros le m<sup>2</sup>.**

**AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition chez Maître Bernard FUMEX, notaire à Evian,**

**DIT que la dépense sera inscrite au budget communal 2010.**

**3. Acquisition terrain sis « Boucle de Gavot » - parcelle cadastrée section AP numéro 183**

Dans le cadre de l'aménagement de la voie communale dénommée « route de Gavot », l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section AP numéro 183, propriété de Monsieur PEILLEX Pierre, pour une superficie d'environ 23 m<sup>2</sup> s'avère nécessaire.

Cette acquisition, en effet, permettra la réalisation d'un trottoir côté Sud de la voie susnommée.

Comme convenu avec Monsieur PEILLEX Pierre, cette acquisition se fera aux conditions suivantes : Prix de 2 500 €uros pour une surface d'environ 23 m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition selon les modalités ci-dessus définies.

***Délibération :***

**Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la voie communale dénommée « route de Gavot », l'acquisition d'une fraction de la parcelle cadastrée section AP numéro 183, propriété de Monsieur PEILLEX Pierre, pour une superficie d'environ 23 m<sup>2</sup>, s'avère nécessaire.**

**Considérant, en effet, que cette acquisition permettra la réalisation d'un trottoir côté Sud de la voie susnommée.**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE d'acquérir une fraction du terrain cadastré section AP numéro 183, pour une superficie de 23 m<sup>2</sup> environ, au prix de 2 500 €uros au total.**

**AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition chez Maître Bernard FUMEX, notaire à Evian,**

**DIT que la dépense sera inscrite au budget communal 2010.**

## VI. AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : M. Denis ECUYER

### 1. Exposition « Jean Cocteau, sur les pas d'un magicien » : vente de produits dérivés

*Délibération :*

En lien avec le thème de l'exposition, il est proposé de mettre en vente à la librairie du Palais Lumière, les produits suivants, selon les conditions définies pour chacun des produits, par les différents fournisseurs :

Mise en dépôt vente :

- Lithographies originales de Jean Cocteau

M. Thierry GAROT propose un choix de lithographies originales numérotées de Jean Cocteau

Quantité	Titre	Dimensions	Prix public TTC
7	Ecrivez lisiblement	65x50	150,00 €
5	Le Plafond de la Mairie de Menton	65x50	180,00 €
10	Hommage à Paul Klee	64,5x50	150,00 €
10	La Dame de Villefranche	65,5x50	150,00 €
10	Orpheus	65x50	150,00 €
4	Inamorati	72,5 x 54	200,00 €
3	Chèvre-pied	65x50	180,00 €
10	Orphée à la lyre	65x48	150,00 €

Le fournisseur accorde à la Ville une remise librairie de 30 % sur les lithographies vendues.

- CD audio :

La société infopro « le livre qui parle » propose des cd Audio en lien avec l'exposition :

- La voix humaine interprétée par Simone Signoret 17 €
- Orphée interprétée par Jean Cocteau ..... 17 €
- Les parents terribles interprétés par Jean Cocteau 21 €

Le fournisseur accorde à la Ville une remise librairie de 35 % sur les CD audio vendus.

- Bijoux – céramiques – création Anne Madeline et Patrick Laupin

Le fournisseur procède à une sélection d'articles et accorde à la Ville une remise de 30 % sur les bijoux vendus et 40 % sur les céramiques.

- « Objets d'images » MADCAM Publications, à Malakoff

Cette société propose une gamme de petits produits qui sont également proposés et en vente à la Mairie et au Musée « Jean Cocteau » du Bastion à Menton.

- accroche sac à mains .....	5,00 €
- porte clé métal et cuir .....	5,00 €
- miroir de sac extra plat .....	5,50 €
- étui cartes de visites en aluminium mat ...	3,50 €
- bloc notes avec stylo et attache .....	3,50 €
- magnet broche .....	3,00 €

Le fournisseur accorde à la Ville une remise de 30 % sur les produits vendus.

**Commande effectuée par la Ville et mis en vente à l'espace librairie**

- livres « la Belle et la Bête » achetés au « comptoir du livre » :  
prix d'achat d'un livre auprès de cette solderie : 2.50 € TTC  
Livre « la Belle et la Bête » mis en vente à l'espace librairie .....  
12,00 €

- hors série revue « Connaissance des arts » n° 203 de Jean Cocteau  
prix d'achat d'une revue 5,28 € TTC  
mise en vente librairie 9,00 €

- Affiches (choix de 2 affiches) 2,00 €  
Prix d'achat d'une affiche 0,55 €  
Affiche du film « le testament d'Orphée »  
Affiche « Mystère de Jean L'Oiseleur »

- Cartes postales : choix de 16 cartes postales 1,00 €  
Prix d'achat d'une carte : 0.12 €  
Nadar fils et Jean Cocteau  
Autoportrait n° 13 du Mystère de Jean Loiseleur  
Etude pour la Belle et la Bête  
Max Jacob  
Edouard Dermit  
Portrait de Joséphine Baker  
Bernard Buffet  
Dame à la licorne  
Arnold Newman  
Portrait de Jean Marais dormant  
Le Potomak  
Autoportrait  
Picasso, portrait cubiste  
Affiche « la Belle et la bête »  
Affiche du film « le testament d'Orphée »  
Affiche de l'éternel retour

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions**

**Autorise le maire à mettre en vente ces ouvrages et à étendre l'objet de la régie des expositions à cette opération.**

**2. Exposition des œuvres de la Fondation Sandretto Re Rebaudengo sur la thématique de l'eau du 12 juin au 19 septembre 2010 :**

**• Partenariat entre la ville et la Fondation**

Présentation de la Fondation :

La Fondation Sandretto Re Rebaudengo est située à Guarene d'Alba, dans les environs de Turin. Elle est née en 1995 pour promouvoir l'art contemporain dans différents milieux culturels : arts visuels, musique, théâtre, cinéma, littérature et a réuni une collection exceptionnelle

Les objectifs prioritaires de la fondation sont : contribuer à la valorisation des jeunes artistes en les aidant à produire leurs œuvres, rapprocher le public à travers un calendrier d'expositions, d'activités éducatives et d'événements ; travailler en synergie avec d'autres institutions pour la diffusion et la valorisation de l'art.

La fondation est marquée par un parti pris exigeant dans les quatre grandes directions suivies jusqu'à présent : la photographie italienne, l'art anglais, l'art californien et italien.

A l'exception du fonds photographique, presque toutes les œuvres sont postérieures aux années soixante.

La qualité de la collection révèle la sagacité du dialogue entre la présidente, Patrizia Sandretto Re Rebaudengo, et le directeur artistique, Francesco Bonami, critique et commissaire d'expositions influent, actuellement conservateur au Musée d'art contemporain de Chicago.

La Fondation est parfois commanditaire d'œuvres monumentales et spectaculaires comme l'installation vidéo de Doug Aitken, Electric Earth, primée lors de la dernière Biennale de Venise.

Autre source d'enrichissement artistique, à Guarene d'Alba a lieu chaque été une exposition à l'issue de laquelle sont décernés deux prix, le prix de la Fondation et celui de la région du Piémont.

Le centre est un lieu de rencontre et de confrontation entre le public et les nouvelles générations d'artistes et de critiques.

Présentation de l'exposition :

Titre de l'exposition : H2O

L'exposition présente une sélection de travaux réalisés par 18 artistes internationaux qui confrontent le thème de l'eau à travers des ouvrages différents – du naturel à

l'artificiel, et de leur vision des paysages à la forme humaine – en utilisant des médias différents.

Carsten Holler présente d'une manière ludique un mammifère cétacé en « Balena Bianca » tout comme son autre réalisation qui s'appelle « Véhicule », une sculpture composée de deux énormes roues dans lesquelles il a pendu ses chemises comme des voiles colorées qui peuvent être poussées par le vent et bougent au travers de l'eau. Jouant avec l'idée d'une méduse transparente ayant pour signification le transport, Nobuko Tsuchiya insiste pour nous emmener dans un voyage imaginaire à la découverte des océans. L'artiste italien Flavio Favelli au contraire, montre de rares coquillages et coraux, comme témoins de la façon dont l'homme détruit l'environnement. Ce thème est également défendu par l'artiste Fiona Tan dans les scènes de sa vidéo poétique et également dramatique qui crée le suspens et la tragédie imminente, par l'évocation d'inondations extrêmes et d'ouragans résultant du désastre de l'environnement. La fonte des icebergs est le sujet de la vidéo de Doug Aitken, qui offre des images de beauté et de terreur d'un monde en changement constant, alors que les travaux de Charles Ray, intitulés « Viral Recherche » mettent en scène des formes virales au travers d'une table en verre transparente sur laquelle des bouteilles et des cruches de tailles différentes sont placées, contenant un liquide noir qui flotte au travers des récipients à l'aide d'une série de tubes connectés entre eux. Il y a une corrélation romantique avec le littoral italien noir d'Andrea Abati et celui de la liaison entre le corps humain et les liquides qu'ils produisent démontrés dans les photographies de Noritoshi Hirakawa .

Seront présentées dans cette exposition : photographies, installations vidéos, sculptures... pour une valeur approximative de 2.855.000 €

Dans le cadre de ce projet, il est demandé au Conseil municipal, conformément à l'article 35 II 8 du code des marchés publics :

- de se prononcer sur les conditions de partenariat proposées par la Fondation pour la mise en place de cette exposition et
- d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant avec la Fondation SANDRETTO RE REBAUDENGO.

La contribution financière sollicitée par la Fondation s'élève à 65.200,00 € TTC (hors transport des œuvres) pour les prestations suivantes :

Assurances :

Coût assurance des œuvres .....5.000,00 € HT

La Fondation dispose d'une assurance à l'année qui couvre l'assurance des œuvres sur le lieu d'exposition.

Le coût du surplus lié au transport et à l'exposition des œuvres en France à Evian est évalué par notre assureur AON Turin à 5.000 €. La Fondation donnera à la Ville d'Evian un certificat d'assurance de ces œuvres pendant toute la durée de l'exposition, voyage d'Italie à Evian et retour compris.

Le montant de cette assurance versé par la Ville d'Evian à la Fondation garantit la Ville d'Evian pendant toute la durée de l'exposition (transport compris) en cas de sinistre de toute nature. Aucun recours ne pourra être engagé par la Fondation contre la Ville d'Evian.

Montage et démontage des œuvres .....17.500 € H.T.

- Mise à disposition de 2 personnes et d'un « assistant curator » sur une durée de 9 jours (trajets et hébergement non compris). Ces frais seront remboursés sur la base des justificatifs de frais de route (essence, autoroute...). L'hébergement est laissé au libre choix de l'organisateur.

- Interventions spécifique pour l'œuvre de Damien HIRST (interventions conservateur, sociétés spécialisées externes à la Fondation...)

La Fondation charge son équipe technique du montage et démontage des œuvres dans l'exposition. Ce travail sur les œuvres présentées requérant des manipulations particulières, notamment sur les installations et l'œuvre de Damien HIRST.

Formation des médiatrices culturelles (hébergement non compris) .....5.000 € H.T

La Fondation mettra à disposition deux personnes sur deux jours pour former les deux médiatrices culturelles.

L'hébergement est laissé au libre choix de l'organisateur.

Communication Presse internationale ..... 6.000 € H.T

La fondation dispose d'un fichier presse internationale de 2000 personnes. 600 contacts seront pris pour l'exposition d'Evian

La personne chargée du service communication de la Fondation prendra contact avec Véronique Jannot de l'agence l'Observatoire afin de se concerter en matière de communication et sur le choix des encarts publicitaires dans les revues spécialisées et l'organisation des voyages de presse

Contacts

Envoi dossiers

Réservation hôtels + restauration presse à Evian

Catalogue de l'exposition

Coût total première réalisation (textes et photographies libre de droits)...25.000 € TTC

La Fondation réalisera le catalogue de l'exposition en 1400 exemplaires (1100 pour la Ville d'Evian et 300 pour la Fondation), français/anglais, au format de 30 x 24 cm, sur papier 150 g semi-mat, avec couverture rigide recouverte d'une jaquette amovible.

Il sera possible de rééditer le catalogue. Le prix de la réédition sera sensiblement inférieur au prix de réalisation, mais dépendra du nombre d'ouvrages à rééditer.

#### Transport des œuvres :

L'emballage des œuvres et le transport aller et retour sera assuré par une entreprise spécialisée en transport d'œuvres d'art.

La Fondation SANDRETTO propose le devis du transporteur avec lequel elle a pour habitude de travailler. Elle estime le coût de ce transport à 25.000 € HT.

Ce cout comporte la fourniture des caisses pour le transport des oeuvres, le retrait des œuvres des différents endroits où elles sont stockées habituellement, et le retour des œuvres aux mêmes endroits : Palazzo Re Reabudengo à Guarene d'Alba, province de Cuneo, habitation de Madame Sandretto à Turin, lieu de stockage situé à Rivoli, province de Turin.

La ville d'Evian consultera également les transporteurs LP ART, CHENUE...

Ce transporteur, s'il est choisi, doit cependant recevoir l'agrément de la compagnie d'assurances de la Fondation.

***Délibération :***

**Présentation de la Fondation :**

**La Fondation Sandretto Re Rebaudengo est située à Guarene d'Alba, dans les environs de Turin. Elle est née en 1995 pour promouvoir l'art contemporain dans différents milieux culturels : arts visuels, musique, théâtre, cinéma, littérature et a réuni une collection exceptionnelle.**

**Les objectifs prioritaires de la fondation sont : contribuer à la valorisation des jeunes artistes en les aidant à produire leurs œuvres, rapprocher le public à travers un calendrier d'expositions, d'activités éducatives et d'événements ; travailler en synergie avec d'autres institutions pour la diffusion et la valorisation de l'art.**

**La fondation est marquée par un parti pris exigeant dans les quatre grandes directions suivies jusqu'à présent : la photographie italienne, l'art anglais, l'art californien et italien.**

**A l'exception du fonds photographique, presque toutes les œuvres sont postérieures aux années soixante.**

**La qualité de la collection révèle la sagacité du dialogue entre la présidente, Patrizia Sandretto Re Rebaudengo, et le directeur artistique, Francesco Bonami, critique et commissaire d'expositions influent, actuellement conservateur au Musée d'art contemporain de Chicago.**

**La Fondation est parfois commanditaire d'œuvres monumentales et spectaculaires comme l'installation vidéo de Doug Aitken, Electric Earth, primée lors de la dernière Biennale de Venise.**

**Autre source d'enrichissement artistique, à Guarene d'Alba a lieu chaque été une exposition à l'issue de laquelle sont décernés deux prix, le prix de la Fondation et celui de la région du Piémont.**

**Le centre est un lieu de rencontre et de confrontation entre le public et les nouvelles générations d'artistes et de critiques.**

**Présentation de l'exposition :**

**Titre de l'exposition : « H2O »**

**L'exposition présente une sélection de travaux réalisés par 18 artistes internationaux qui confrontent le thème de l'eau à travers des ouvrages différents – du naturel à l'artificiel, et de leur vision des paysages à la forme humaine – en utilisant des médias différents.**

Carsten Holler présente d'une manière ludique un mammifère cétacé en « Balena Bianca » tout comme son autre réalisation qui s'appelle « Véhicule », une sculpture composée de deux énormes roues dans lesquelles il a pendu ses chemises comme des voiles colorées qui peuvent être poussées par le vent et bougent au travers de l'eau. Jouant avec l'idée d'une méduse transparente ayant pour signification le transport, Nobuko Tsuchiya insiste pour nous emmener dans un voyage imaginaire à la découverte des océans. L'artiste italien Flavio Favelli au contraire, montre de rares coquillages et coraux, comme témoins de la façon dont l'homme détruit l'environnement. Ce thème est également défendu par l'artiste Fiona Tan dans les scènes de sa vidéo poétique et également dramatique qui crée le suspens et la tragédie imminente, par l'évocation d'inondations extrêmes et d'ouragans résultant du désastre de l'environnement. La fonte des icebergs est le sujet de la vidéo de Doug Aitken, qui offre des images de beauté et de terreur d'un monde en changement constant, alors que les travaux de Charles Ray, intitulés « Viral Recherche » mettent en scène des formes virales au travers d'une table en verre transparente sur laquelle des bouteilles et des cruches de tailles différentes sont placées, contenant un liquide noir qui flotte au travers des récipients à l'aide d'une série de tubes connectés entre eux. Il y a une corrélation romantique avec le littoral italien noir d'Andrea Abati et celui de la liaison entre le corps humain et les liquides qu'ils produisent démontrés dans les photographies de Noritoshi Hirakawa .

Seront présentées dans cette exposition : photographies, installations vidéos, sculptures... pour une valeur approximative de 2.855.000 €

La contribution financière sollicitée par la Fondation s'élève à 65.200,00 € TTC (hors transport des œuvres) pour les prestations suivantes :

- Assurance
- Communication Presse internationale
- Montage et démontage des œuvres
- Formation des médiatrices culturelles (hébergement non compris)
- Catalogue de l'exposition avec textes et photographies libre de droits

Conformément à l'article 35 II 8 du code des marchés publics :

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions

- Accepte les conditions de partenariat proposées par la Fondation pour la mise en place de cette exposition

- Autorise le maire à signer le contrat correspondant avec la Fondation SANDRETTO RE REBAUDENGO.



- **Organisation de l'exposition : comité scientifique – coordination et mise en réseau des projets d'art contemporain**

La mise en place de l'exposition proposée par la Fondation Sandretto Re Rebaudengo demande de faire appel aux compétences de :

**Madame Martine FRESIA**, qui sera chargée du Comité scientifique en matière d'art contemporain avec pour mission :

- D'assurer le conseil scientifique de l'exposition des œuvres de la Fondation Sandretto Re Rebaudengo
- D'apporter sa compétence scientifique en matière d'art contemporain tout particulièrement dans la thématique de l'eau liée à cette exposition
- De participer à la sélection des œuvres pour l'exposition

Le montant de sa rémunération est fixée à 10.000 € T.T.C. tous frais compris

**Monsieur William SAADE**, pour assurer la mission de « coordination et mise en réseau des projets d'art contemporain avec les institutions publiques et privées de Haute-Savoie et de l'arc lémanique » et plus précisément en dirigeant les opérations suivantes en rencontrant les différents acteurs régionaux à Lausanne, Genève, Annecy et Lyon en matière d'art contemporain, de jauger leur intérêt pour l'exposition, de leur proposer d'être des relais par exemple en organisant dans leurs lieux la diffusion de vidéos d'artistes dont les œuvres seront présentées à Evian et par une série de conférences sur les artistes eux-mêmes.

- Lyon, 1 mission (Ecole des Beaux-Arts...)
- Annecy, 2 missions (C2A, CG74, Musée-Château, Ecole d'Arts, Fondation Salomon, Artothèque, association Images-Passages)
- Genève, 1 mission (Ecole des Beaux-Arts, Centre d'art Contemporain)
- Lausanne, 1 mission (ECAL, Musée de l'Elysée )
- Evian, 3 missions

Le montant de sa rémunération est fixée à 7.280 € T.T.C. tous frais compris

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le choix de ces deux personnes qui ont un rôle de coordination dans cette exposition d'œuvres contemporaines et sur le montant de leur rémunération.

#### ***Délibération :***

**La mise en place de l'exposition proposée par la Fondation Sandretto Re Rebaudengo demande de faire appel aux compétences de :**

**Madame Martine FRESIA**, qui sera chargée du Comité scientifique en matière d'art contemporain avec pour mission :

- **d'assurer le conseil scientifique de l'exposition des œuvres de la Fondation Sandretto Re Rebaudengo**
- **d'apporter sa compétence scientifique en matière d'art contemporain tout particulièrement dans la thématique de l'eau liée à cette exposition**
- **de participer à la sélection des œuvres pour l'exposition**

**Le montant de sa rémunération est fixée à 10.000 € T.T.C. tous frais compris**

**Monsieur William SAADE, pour assurer la mission de « coordination et mise en réseau des projets d'art contemporain avec les institutions publiques et privées de Haute-Savoie et de l'arc lémanique » et plus précisément en dirigeant les opérations suivantes en rencontrant les différents acteurs régionaux à Lausanne, Genève, Annecy et Lyon en matière d'art contemporain, de jauger leur intérêt pour l'exposition, de leur proposer d'être des relais par exemple en organisant dans leurs lieux la diffusion de vidéos d'artistes dont les œuvres seront présentées à Evian et par une série de conférences sur les artistes eux-mêmes.**

- Lyon, 1 mission (Ecole des Beaux-Arts...)
- Annecy, 2 missions (C2A, CG74, Musée-Château, Ecole d'Arts, Fondation Salomon, Artothèque, association Images-Passages)
- Genève, 1 mission (Ecole des Beaux-Arts, Centre d'art Contemporain)
- Lausanne, 1 mission (ECAL, Musée de l'Elysée )
- Evian, 3 missions

**Le montant de sa rémunération est fixée à 7.280 € T.T.C. tous frais compris**

**Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions**

**Accepte de faire appel aux compétences de Mme Martine FRESIA et de M. William SAADE pour l'organisation de cette exposition ainsi que le montant de leur rémunération.**

- 3. Exposition « le bestiaire imaginaire » du 9 octobre 2010 au 16 janvier 2011 :  
présentation de l'exposition et commissariat de l'exposition**

***Délibération :***

**Présentation de l'exposition :**

**L'exposition « le bestiaire imaginaire » qui sera présentée aux visiteurs du Palais Lumière du 9 octobre 2010 au 16 janvier 2011 présentera un ensemble de 150 à 200 œuvres sur le thème du bestiaire de 1880 à nos jours.**

**Aucune exposition de ce type n'a été présentée dans des lieux tels que Musées ou Centres culturels en France. Elle touchera le public le plus large, des enfants aux adultes, des amateurs d'art aux néophytes.**

**Cette exposition rassemble des animaux réels ou imaginaires dont les artistes se sont inspirés pour leurs œuvres, l'animal devenant le support d'un récit potentiel, le fragment d'une réalité à partir duquel peut se composer une fiction ou une analyse du statut propre de l'animal. Très souvent la présence de l'animal renvoie à l'existence même de l'homme.**

L'exposition commence avec des photographies historiques du XIXème et début XXème siècles tels que : André Adolphe Eugène Disdéri (1819-1889) reconnu comme portraitiste et considéré comme l'inventeur de la photographie multi-clichés de petits formats ; Léon Crémière (1831-1913), assistant de Disdéri, dont la photographie d'animaux occupera une grande part de son oeuvre ; Eadweard Muybridge (1830-1904) célèbre pour ses décompositions photographiques du mouvement animal et humain ; Ottomar Anschutz (1846-1907) qui a expérimenté des procédés photographiques en s'intéressant également aux mouvements des hommes et des animaux ; Henri-Alexis Tournier (1835-1885) ; Charles Victor Famin (1809-1909) ; Bérénice Abbott (1898-1991) ; Brassai (1899-1984) connu pour ses vues de Paris ; Walker Evans (1903-1975) qui réalisa en 1935 une série de photographies d'art africain, dont de nombreuses sculptures animalières, pour le Muséum of Modern Art de New York ; Lisette Model (1901-1983) et sa série sur le zoo de Vincennes ; Václav Jiru (1910-1980) ; Ylla (1911-1955) dont la notoriété s'est affirmée dans le genre animalier ; Elliott Erwitt (1928) connu pour ses portraits humoristiques de chiens...

Elle se poursuivra par la présentation d'artistes de la seconde partie du XXème siècle jusqu'aux artistes les plus contemporains. Parmi eux: Patrick Bailly-Maître-Grand (né en 1945) qui procède à des mises en scène et à des montages étonnants et poétiques à partir de procédés entre chimie et optique; Bettina Rheims (née en 1952) dont la série « Animal » est réalisée entre 1982 et 1992. Il s'agit de portraits frontaux en noir & blanc d'animaux naturalisés au regard troublant par leur aspect vivant, des *“attitudes animales [qui] ont été deux fois figées, fixées : une fois par le taxidermiste, une autre par le photographe. Photographier comme on empaille...”* (Michel Onfray). Une fascinante ambiguïté du statut de l'animal à celui d'objet d'étude des espèces conservées dans les Muséums d'histoire naturelle; Joël Peter Witkin (né en 1943 à Brooklyn) dont les oeuvres sont célèbres dans le monde entier. Inspirées de la Bible, de la mythologie ou de l'histoire de l'art occidental, elles sont toujours traitées de manière raffinée, mais ont comme support un « matériau » qui, de nos jours, défie les plus grands interdits, le corps humain, les animaux morts ou vif, les êtres différents... L'artiste poursuit sa recherche quotidienne et obsessionnelle d'une beauté différente et mise en scène ; une beauté qui nous heurte pour mieux nous rapprocher de ce que nous sommes; Didier Massard (né en 1953) poursuit sa quête du rêve à l'aide de maquettes qu'il fabrique et qu'il photographie ensuite dans son studio. Ainsi, sa pratique photographique, loin de l'instantané, rejoint celle du peintre dans son atelier. Un éléphant, un rhinocéros, un oiseau exotique, une méduse ou des hippocampes peuplent les paysages imaginaires de l'artiste; Bertrand Desprez (né en 1963) pour qui L'homme ne peut vivre sans l'animal, de représentations en commémorations, dessinés, sculptés de glace ou de marbre, ces animaux hantent des espaces improbables : un grand gorille sur la Costa Del Sol, un cerf royal défiant un ciel d'orage à Anet, et cette baleine montrant sa queue à Lisbonne...; Mikel Uribetxeberria (né en 1975) dont la série *Animalia project* met en scène des animaux dans des espaces domestiques ou publics. Tel un zoo inversé, les animaux sauvages sont mis en scène en décalage avec notre environnement quotidien

Et d'autres artistes comme : William Eggleston, William Wegman, Chrystèle Lerisse, Jeanloup Sieff, Irina Ionesco, Tim Flach, William Ingram, Allan Jenkins, Nick Brandt, Nicolas Wilmouth...

Il est proposé de confier le commissariat de cette exposition à Monsieur Baudoin LEBON, en qualité de commissaire d'exposition et à Madame Caroline BOUCHARD, en qualité de co-commissaire d'exposition

La mission de commissariat consiste à prendre en charges les taches suivantes :

- Recherche des œuvres et négociation des prêts,
- Définition du concept d'accrochage et suivi,
- Constats d'état lors du déballage,
- Coordination et présence lors du montage et du démontage de l'exposition,
- Assistance dans la réalisation du catalogue: Iconographie, textes...,

Le montant de la rémunération de M. Baudoin LEBON est fixé à 13.000 €

Le montant de la rémunération de Mme Caroline BOUCHARD est fixé à 7.000 €

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions

- Donne un avis favorable sur le choix des commissaires d'exposition et sur le montant de leur rémunération.
- Autorise le maire à signer les contrats correspondants

**4. Catalogues des expositions : mise en dépôt vente des catalogues des expositions du Palais Lumière à la Fondation Pierre Gianadda**

*Délibération :*

Par délibération n° 237/2008 du 22 septembre 2008, le conseil municipal « autorisait la vente de produits dérivés à l'extérieur du site des expositions du Palais Lumière au titre de la promotions publicitaire des expositions du Palais Lumière en France et à l'étranger... ».

Dans le cadre du partenariat qui s'est instauré avec la Fondation Gianadda, il est proposé que le Palais Lumière mette en dépôt vente les catalogues de ses expositions à la librairie de la Fondation et réciproquement, que la Fondation Gianadda mette également en dépôt vente ses catalogues à la librairie du Palais Lumière.

**Dans les deux cas, une remise librairie de 33,33 % est pratiquée pour les catalogues vendus sur l'un ou l'autre site.**

**Le conseil municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions**

**Accepte cette proposition.**

### **COMMUNICATION DE M. YVES DEPEYRE**

« Evolution du palais lumière et des expositions

La réalisation des expositions fait l'objet d'un large consensus. La volonté de développement de l'activité d'exposition est partagée.

Qui peut être contre une activité qui viserait au rayonnement culturel, au développement de l'image de la ville et au développement de l'activité économique et touristique ?

Dans un souci d'efficacité, ces objectifs là devraient bien sur être mieux précisés. Mais dans le principe, ils recueillent un appui évident.

Là où nos positions divergent en revanche, c'est sur la définition des moyens. Le maire a fixé la barre financière à un peu plus d'un million d'euros (hors amortissement des immeubles).

Cette somme est importante. Elle appelle deux remarques.

- Des instruments d'évaluation doivent être mis en œuvre pour s'assurer de la justesse de la dépense et de son efficacité au regard des objectifs fixés. Pourquoi dépenser 1.000.000 si les effets économiques sont dérisoires, que l'image ou le rayonnement de la ville est sans effet.
- La réalisation d'expositions originales est-elle une démarche incontournable ? Ce choix de l'audace est coûteux. Ne serait-il pas plus sage et aussi efficace de se contenter de reprendre des expositions déjà réalisées ailleurs. Pourquoi dépenser 1.000.000 si une dépense plus réduite conduit au même résultat ?

Il ne faudrait tout de même pas qu'un village comme le nôtre se prenne pour une ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

Un autre aspect bien plus important concerne le devenir du palais lumière.

Après trois années de fonctionnement, alors que nous allons adjoindre un nouveau local destiné à la restauration, le moment ne serait-il pas venu de se poser la question de l'utilisation et de la répartition des espaces dans le palais lumière ?

Ce bâtiment, dont le coût de réalisation global s'élève tout de même à 26.000.000 €, abrite actuellement une salle de congrès, un espace d'exposition et une médiathèque.

La partie exposition est confinée de sorte qu'on y manque de volume pour mettre les œuvres en valeur. On note aussi, une absence d'espace pour installer une boutique.

La partie congrès ne profite pas du faste du bâtiment. De plus, son utilisation reste réduite au regard de l'importance de l'investissement.

La médiathèque présente des volumes et un faste avantageux, sans doute disproportionnés au regard des besoins.

Le tout mériterait sans doute de recevoir un espace de convivialité.

De même, pourquoi le hall monumental ne serait-il pas un passage et un lieu d'accueil commun à l'ensemble des activités ? Pourquoi ne pas chercher à rééquilibrer les espaces et les volumes dévolus à chaque activité ? Pourquoi ne pas chercher à ouvrir, décroisonner ces volumes les uns par rapport aux autres pour permettre un travail plus cohérent et plus coordonné ?

Un meilleur équilibre entre les espaces et les activités, comme une plus large utilisation est possible. L'efficacité de la dépense doit être posée. Elle passe par l'engagement de cette réflexion. »

## **VII. SCOLAIRE, SPORT ET JEUNESSE**

### **1. Comité départemental Handisport 74 : attribution d'une subvention**

**Rapporteur : M. Norbert LAGARDE**

***Délibération :***

**Le Comité départemental Handisport 74 sollicite une subvention en vue de maintenir le poste de référent technique créé en 2005 pour soutenir les clubs accueillant une ou des personnes handicapées.**

**Le budget prévisionnel de ce poste est estimé à 16 220 € pour l'année 2010 financé par le Conseil général, des communes et l'APICIL.**

**La municipalité propose de reconduire la subvention à hauteur de 150€**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**Décide d'attribuer une subvention de 150 € au Comité Départemental Handisport 74 pour l'année 2010.**

**Autorise le Maire à procéder au mandatement correspondant.**

2. Opération cinéma scolaire 2009 : attribution d'une subvention à la MJC  
Rapporteur : M. Claude PARIAT

*Délibération :*

Depuis 1994, une opération « école et cinéma » est organisée dans les écoles par la MJC pour permettre aux élèves des cycles 2 et 3 d'assister à des séances de cinéma suivant une programmation proposée par la FOL.

La séance facturée 2,50 € par élève est financée de la manière suivante :

0,57 € par élève et par séance sur les crédits pédagogiques des écoles

0,43 € par élève et par séance par la FCPE

Le solde par une subvention de la Ville

Pour l'année 2009, la facture totale s'élève à 1 632,50 € dont 979,50 € à la charge de la Ville. La MJC sollicite donc le versement de cette participation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la MJC une subvention de 979,50 € pour l'opération cinéma scolaire 2009.

Autorise le Maire à procéder au mandatement correspondant.

3. Contrat enfance et jeunesse : programme d'activités pour le printemps 2010  
Rapporteur : Mme Josiane LEI

*Délibération :*

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le programme et les objectifs éducatifs des activités proposées par le service jeunesse pour le printemps 2010 tels qu'indiquées sur le document ci-annexé. Il est également demandé au conseil municipal de fixer les tarifs des nouvelles activités.

Le conseil Municipal, à l'unanimité

Valide le programme des activités du printemps 2010 tels qu'indiquées sur le document ci-annexé,

Fixe les tarifs suivants :

Séjour Péniche : 110 € (réduction de 50 % pour les titulaires du Quotient Familial)

Activité varappe et escalade au Salève : 10 €

Journée Signal de Bougy à Lausanne : 5 €

Journée au Parc Happyland : 12 €

**PROGRAMME D'ACTIVITES DU SERVICE JEUNESSE**  
**PRINTEMPS 2010**

**OBJECTIFS GENERAUX DU PROGRAMME**

**Le programme d'activités du Service Jeunesse a pour objectif de répondre aux besoins et attentes des jeunes. Notre démarche est de leur faire découvrir la richesse patrimoniale naturelle et historique de notre région et de ses alentours, tout en s'amusant et en leur apportant des valeurs de partage, de convivialité à travers des pratiques collectives.**

Activité	Date et lieu	Tranche d'âge	Capacité max	Transport prévu	Coût total de la sortie	Coût par enfant	Tarif	Proposition de tarif (pour les nouvelles sorties)	Objectifs particuliers
AVRIL									
Sortie Skate Park	Samedi 10 Lausanne	11-16	20	Bateau	Selon Nombre d'enfants		6 €		Initiation ou perfectionnement à un sport très apprécié par les jeunes
Séjour Péniche	Du 19 au 24 Corbigny	6 – 8 10-13	16	Mini-Bus	3829 €	240 €		110 €  Réduction 50 % Quotient familial	Ce séjour pédagogique a pour objectif d'amener les jeunes à découvrir la nature et la richesse du patrimoine naturel et géographique de la région de l'Yonne tout en s'amusant. Pendant une semaine ils pourront pratiquer différentes activités sportives et culturelles. Ils seront amenés à créer des spectacles pour les veillées du soir et tout au long de la semaine, ils seront amenés à faire la cuisine et à



									assurer les taches ménagères. Ils apprendront la vie en collectivité en vivant avec d'autres enfants venant de la région parisienne durant le séjour.
Tournoi de foot des Croix de Savoie	Mardi 13 Thonon	10-12	8	Mini-Bus			Gratuit		Grande rencontre inter communale qui a pour but de créer un lien entre les jeunes. Ce tournoi est placé sous le signe de la citoyenneté et du fair play.
Tournoi de foot des Croix de Savoie	Mercredi 14 Thonon	13-15	8	Mini-Bus			Gratuit		
Stage bande dessinée	Du 12 au 16 Service Jeunesse	11-16	8	-	1000 €	125 €	30 €		Initiation aux techniques de création d'une bande dessinée
Aquaparc	Mercredi 21 <i>Bouveret</i>	8 – 16	16	Bus	527,9 €	33 €	12 €		Après midi de détente placé sous le signe de la convivialité et de sensations fortes
MAI									
<b>NOUVEAU</b> De la varappe à l'escalade	Mercredi 5 Salève	10 - 14	10	Mini-Bus et voiture	350 €	35 €		10 €	Faire découvrir aux jeunes l'évolution des pratiques sportives et de loisirs en montagne ainsi que du matériel utilisé. Pratiquer et mettre en application l'enseignement technique.
Sortie Skate Park	Samedi 15 Lausanne	11 - 16	20	Bateau	Selon Nombre d'enfants	13 €	6 €		Initiation ou perfectionnement à un sport très apprécié par les jeunes
parcours accrobranches	Mercredi 19 St-Gingolph	10 - 14	8	Mini Bus	140€	17,5 €	7 €		Journée conviviale et ludique
Visite de la grotte aux fées	Mercredi 26 St	A partir de 6 ans	16	Bus	605 €	37 €	12 €		Visite d'un site naturel permettant d'aborder des thèmes

et Labyrinthe aventure	Maurice et Evionnaz								géologiques de manière succincte et ludique.
Les grandes médiévales spectacle	Samedi 29 Andilly	9 - 12	16	Bus	538	34 €	8€		Journée festive et conviviale. Les jeunes remonteront le temps et découvriront les jeux, épreuves sportives et la vie du moyen âge .
<i>JUIN</i>									
Espace des Inventions	Mercredi 2	7 - 11	8	Bateau	140 €	17,5 €	4 €		Découvrir la technique des objets de notre vie courante tout en s'amusant avec les explications d'un scientifique.
<b>NOUVEAU</b> Signal de Bougy		7 - 11	16	Bus	440 €	27,5 €		5 €	<i>Grand parc de jeu de plein air, zoo, mini golf avec vue imprenable sur le lac Léman. Journée conviviale et ludique</i>
Aquaparc	Mercredi 9 Bouveret	8 - 16	16	Bus	527,90 €	33 €	12 €		Journée conviviale et ludique
Evénement autour du Skate	Samedi 12 Evian	8 - 16	Tout public						Dans le cadre de l'atelier Skate, apprendre à mettre en place et à gérer une manifestation publique pour présenter et promouvoir son <i>sport</i> .
<b>NOUVELLE FORMULE</b> Sortie Happyland	Mercredi 16 Sion	7 - 11	16	Bus	671 €	42 €		12 €	Parc d'attraction pour les juniors. Initiation aux sensations fortes et à l'adrénaline. Journée conviviale et ludique.
Mines de sel	Samedi 26 Bex	10 - 16	16	Bus	550 €	35 €	12 €		Visite ludique et pédagogique des anciennes mines de sel de Bex

## VIII. COMITE DES JUMELAGES

**Rapporteur : M. Alain PORTIER**

### 1. Compte-rendu de la réunion du comité des jumelages du 8 février 2010

### 2. Attributions de subventions aux associations

Suite aux réunions du comité des jumelages, il est proposé au conseil municipal d'attribuer au titre de l'année 2009 les subventions suivantes :

- Chœur la Villanelle : 2 200 € (pour un déplacement à Neckargemund)

- Lez'Arts de la Fête : 400 € (pour l'échange des employés municipaux d'Evian avec leurs homologues allemands)

- Amicale des sapeurs-pompiers : 180 € (pour l'accueil de l'amicale des sapeurs-pompiers de Neckargemund)

- La Mouette évianaise : 510 € (pour l'accueil de l'association Sportanglervereins de Neckargemund)

- Evian Léman Rando : 820 € (déplacement de 41 membres de Evian Léman Rando à Neckargemund)

- Evian Sports Handball : 1 500 € (accueil à Evian et déplacement à Chambéry de 25 membres de l'équipe de handball de Neckargemund)

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer ces subventions, et d'autoriser Monsieur le maire à procéder à leur versement par imputation à l'article 6574, sur lequel un crédit suffisant est ouvert dans le budget 2010.

***Délibération :***

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Sur proposition du comité des jumelages,**

**ATTRIBUE les subventions suivantes**

- Chœur la Villanelle :	2 200 €
- Lez'Arts de la Fête :	400 €
- Amicale des sapeurs-pompiers :	180 €
- La Mouette évianaise :	510 €
- Evian Léman Rando :	820 €
- Evian Sports Handball :	1 500 €

**AUTORISE le maire à procéder à leur versement par imputation à l'article 6574 sur lequel un crédit suffisant est ouvert dans le budget municipal 2010.**

### **3. Fixation des participations**

Le comité des jumelages souhaite revoir à la hausse les tarifications mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le comité propose la nouvelle tarification suivante :

- Contribution des participants en car pour un déplacement à Benicasim : 85 €
- Contribution des participants en car pour un déplacement à Neckargemünd : 25 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2010.

***Délibération :***

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Sur proposition du comité des jumelages**

**DECIDE de fixer ainsi qu'il suit et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les participations relatives au fonctionnement du comité des jumelages et aux déplacements entre villes jumelles :**

- **Contribution des participants en car pour Neckargemünd : 25 €**
- **Contribution des participants en car pour Benicasim : 85 €**

## **IX. AFFAIRES DIVERSES**

**Rapporteur : M. le maire**

### **1. Syndicat mixte des gens du voyage – Adhésion de la commune de Lully**

***Délibération :***

**Suite à la demande d'adhésion de la commune de Lully au SYMAGEV et à l'accord de ce dernier, le conseil municipal doit également se prononcer.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **Accepte l'adhésion de la commune de Lully au SYMAGEV.**

**Rapporteur : M. le maire**

**2. Kiosque n°3 sur le quai promenade : remboursement de travaux**

***Délibération :***

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans sa séance du 21 Décembre 2009, il a été attribué l'exploitation du kiosque N°3 selon une procédure simplifiée de délégation de service public.**

**L'ancien concessionnaire, Monsieur Thierry DE BEFFORT nous informe qu'il avait lui-même procédé à l'installation du branchement électrique, du comptage et de l'enfouissement du réseau (environ 50 mètres).**

**Il demande un dédommagement pour ces travaux soit 3500€ (dallage autour du kiosque compris).**

**Si l'on compare les aménagements des deux autres kiosques, la Ville a toujours pris en charge les fluides et réseaux nécessaires à ce genre d'exploitation. Il conviendrait donc que cette installation revienne à la Ville et intègre le domaine public.**

**La municipalité du 29 janvier propose d'indemniser Monsieur DE BEFFORT à hauteur de 2 500 €, la facture ne pouvant être présentée. Le Conseil doit se prononcer sur cette proposition, sachant qu'en cas de refus, il retirera son installation obligeant la ville à la remettre en place pour une somme d'environ 5 000 €**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

- Vu l'accord de Monsieur Thierry DE BEFFORT sur cette proposition**
- décide d'indemniser Monsieur Thierry DE BEFFORT à hauteur de 2 500 €**

**Rapporteur : Mme Magali MODAFFARI**

**3. Piscine : agrément concernant la tarification des leçons de natation pour la saison 2010, proposée par les MNS du centre nautique**

Lors du conseil municipal du 22 mars 2004, celui-ci avait délibéré sur l'établissement d'une convention entre les Maîtres Nageurs Sauveteurs du centre nautique et la ville d'Evian.

L'objet de cette convention était la mise à disposition des MNS des bassins du centre nautique, pour les leçons de natation.

Dans son article 13 la convention précise que les MNS, en fin de saison, propose la tarification applicable aux leçons de natation pour la saison suivante, et que cette proposition est soumise à l'agrément du conseil municipal.

Les tarifs, concernant les leçons de natation, proposés par les MNS, pour la saison 2010 sont :

	Tarifs 2009	Tarifs 2010
1 leçon individuelle	16.50 €	16.50 €
5 leçons individuelles	71.50 €	71.50 €
5 leçons individuelles (2 personnes)		104.50 €
10 leçons individuelles	132.50 €	132.50 €
10 leçons individuelles (2 personnes)		198.50 €
1 leçon collective	10.20 €	10.20 €
5 leçons collectives	46 €	46 €
10 leçons collectives	71.50 €	75 €
1 cours aquagym	10.20 €	10.20 €
10 cours d'aquagym ou cours adulte 45mn	71.50 €	81.50 €
10 cours de perfectionnement saison		75 €
1 leçon pour les scolaires hors Evian	12 €	12 €

Compte tenu de la demande, les tarifs pour 2010 introduisent notamment un prix de leçon pour 2 personnes (coût plus avantageux avec une relative personnalisation).

Le conseil municipal est appelé à approuver les tarifs proposés par les M.N.S.

***Délibération :***

**Lors du conseil municipal du 22 mars 2004, celui-ci avait délibéré sur l'établissement d'une convention entre les Maîtres Nageurs Sauveteurs du centre nautique et la ville d'Evian.**

**L'objet de cette convention était la mise à disposition des MNS des bassins du centre nautique, pour les leçons de natation.**

**Dans son article 13 la convention précise que les MNS, en fin de saison, propose la tarification applicable aux leçons de natation pour la saison suivante, et que cette proposition est soumise à l'agrément du conseil municipal.**

**Les tarifs, concernant les leçons de natation, proposés par les MNS, pour la saison 2010 sont :**

- 1 leçon individuelle ..... 16.50€
- 5 leçons individuelles ..... 71.50€
- 5 leçons individuelles (2 personnes)..... 104.50€
- 10 leçons individuelles ..... 132.50€
- 10 leçons individuelles (2 personnes) ..... 198.50€
  
- 1 leçon collective ..... 10.20€
- 5 leçons collectives ..... 46€

- 10 leçons collectives ..... 75€
- 1 cours aquagym ..... 10.20€
- 10 cours d'aquagym ou cours adulte 45 mn 81.50€
- 10 cours de perfectionnement saison ..... 75€
- 1 leçon pour les scolaires hors Evian ..... 12€

Compte tenu de la demande, les tarifs pour 2010 introduisent notamment un prix de leçon pour 2 personnes (coût plus avantageux avec une relative personnalisation).

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les tarifs proposés par les MNS.

#### 4. Piscine : modification du règlement intérieur

*Délibération :*

1- Un contrôle d'accès informatisé a été installé au centre nautique pour la saison 2009.

Lors de vérifications inopinées il a été constaté que quelques personnes utilisaient des cartes d'accès sans en être les titulaires.

Afin d'œuvrer contre ces pratiques et de dissuader les usagers de frauder, il est proposé d'inclure dans le règlement intérieur un article précisant :

« Lors d'un contrôle, s'il apparaît que l'identité du porteur de la carte ne correspond pas au nom du titulaire de la carte mentionné sur celle-ci, la carte sera supprimée pour le restant de la saison ».

2- Jusqu'à maintenant le port de couches pour les enfants en bas âge n'était pas obligatoire.

En effet, une telle mesure ne semblait pas nécessaire, partant du principe que les parents assureraient leurs responsabilités, notamment en matière d'hygiène d'une piscine, et également de sécurité contre le développement de maladie, le confort et la propreté vis-à-vis des autres usagers.

Or, depuis plusieurs saisons, force est de constater une augmentation importante de ce genre de problème, entraînant de plus un accroissement des interventions des agents du service des eaux, avec vidange des pataugeoires, désinfection et remise en eau, provoquant de ce fait le mécontentement de nombre d'usagers qui, pendant les différentes opérations de nettoyage, sont privés de baignade avec leurs enfants.

**Il est proposé l'ajout d'un article précisant :**

**« Pour des raisons d'hygiène, le port de couches est obligatoire pour les enfants de moins de 2 ans et pour les enfants plus âgés non propres ».**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Approuve les modifications proposées.**

## **5. Coopération décentralisée : signature d'une convention**

***Délibération :***

**M. le maire présente le projet de convention préparé par le conseil général qui doit être signé avec la ville. Ce projet est relatif à la Coopération décentralisée avec la ville d'Irkoutsk en Russie. M. le maire rappelle que la ville d'Evian entretient des relations très étroites et constantes depuis 1994 avec la ville d'Irkoutsk en Sibérie Orientale.**

**La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'un partenariat concernant le tourisme, la culture et les échanges de savoir faire avec l'accueil de stagiaires.**

**Un bilan des actions sera présenté après réalisation de chaque partie de l'objet de la convention.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Après avoir pris connaissance du projet de convention de partenariat entre le département de la Haute-Savoie et la ville d'Evian, relativement à la Coopération décentralisée avec la ville d'Irkoutsk en Sibérie Orientale, Russie**

**Autorise le maire à signer la convention.**

**\* \* \***

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h30.

**\* \* \***

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,  
M. Christophe BOCHATON

Le maire,